

Le rythme « 8+6 »

Au sein de chaque maison, 2 éducateurs familiaux alternent 8 jours travaillés intégralement (24h/24) et 6 jours de repos ; 1 éducateur d'appui est en soutien sur les temps forts du quotidien et se partage entre plusieurs maisons.

Le temps de travail des éducateurs familiaux est annualisé, sur la base de 183 jours de travail maximum*.

Ce rythme de travail est le plus ancien de ceux pratiqués au sein des Villages d'Enfants de la Fondation.

Ce rythme concerne à l'heure actuelle les Villages d'Enfants de : Boissettes (Seine-et-Marne), Pocé-sur-Cisse et Chinon (Indre-et-Loire), Villabé et Ballancourt (Essonne).

Le « Planning à 4 »

Au sein de chaque maison travaille une équipe de 4 éducateurs familiaux.

Chaque éducateur assure, en alternance avec ses collègues, et selon un planning annuel, des périodes de travail à temps plein jour et nuit (24H/24), des périodes de travail en doublure (7 heures ou 5 heures) et des périodes de contribution au « Pôle Appui & Remplacement » (remplacements au sein d'autres maisons du même établissement).

Cette organisation garantit chaque jour la présence de 2 éducateurs en binôme, par maison, auprès des enfants : l'un 24H/24 ; l'autre en appui (7 heures ou 5 heures par jour).

Le temps de travail est annualisé, sur la base de 205 jours de travail et de 105 nuits maximum*.

Cette organisation est celle, à l'heure actuelle, des Villages d'Enfants de Bréviandes (Aube), Amilly (Loiret), Bar-le-Duc (Meuse), Amboise (Indre-et-Loire), Cesson (Seine-et-Marne), Soissons (Aisne) et Monts sur Guesnes (Vienne).

Le rythme de travail au sein des Foyers d'Adolescents et du Foyer de Clairefontaine

Le rythme de travail au sein des Foyers est de type « internat », avec une alternance de temps de travail en journées, en soirées et parfois la nuit.

Les éducateurs travaillent aux 35h hebdomadaires avec un temps de travail annualisé, sur la base de 1477 heures de travail par an *.

* sur la base de droits pleins à congés